

**SECRETARIAT GENERAL**  
**MDT/NL/IM**

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2010**  
**20h30 salle des séances – 12 rue Louis Talamoni – Rue Dimitrov**

**M. le Maire rend un hommage public à Mme Laïtmas MOUHOUBI, M. Pierre FELTZ et M. Jacky VENEL, anciens conseillers municipaux décédés récemment.**

« Laïtmas Mouhoubi est décédée le 31 Décembre dans sa 55<sup>ème</sup> année.

Elle avait été conseillère municipale de Champigny de mars 2001 à octobre 2002, dans l'opposition.

Laïtmas était connue de beaucoup d'entre nous et s'est impliquée dans plusieurs partis. Elle s'est battue pour prendre toute sa place dans la société et faire reconnaître son handicap. Elle a mené de nombreuses actions pour faire valoir le droit des personnes handicapées et s'est engagée dans plusieurs associations. Elle voulait vivre le maximum de choses et le plus vite possible.

Je reprendrai une de ses phrases qu'elle écrivait dernièrement dans un courrier, phrase qui la caractérise et correspond bien à ce qu'elle voulait être : « J'ai bien l'intention de rester, malgré mon handicap et ma maladie, une citoyenne à part entière, responsable et libre, avec le droit de vivre dans la dignité et le respect qui m'est dû ». Laït, dans la dernière période, avait rejoint le mouvement politique la Fédération pour l'Alternative Sociale et Ecologique.

Je connaissais ses facultés de lutte et les ressources dans lesquelles elle puisait contre l'adversité de la vie et nous garderons d'elle un souvenir de courage et d'espoir.

J'adresse au nom de la municipalité toutes nos condoléances à sa compagne, à sa famille et ses amis.

Pierre FELTZ nous a quittés le 1<sup>er</sup> janvier. Et nous sommes sous le choc.

Un ami qui a tout fait pour Champigny, pour les jeunes générations de cette ville.

Au nom de la municipalité, je veux lui rendre hommage et témoigner à toute sa famille et ses proches l'affection de tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer.

Pierre, c'était en tout premier la fierté de l'enseignant, de cette génération des lycées professionnels qui a fait, à partir d'ouvriers hautement qualifiés, des pédagogues formidables. Pierre avait la volonté de transmettre à des générations de jeunes travailleurs les métiers de la métallurgie.

Il a exercé au lycée Gabriel Péri qui avait quitté les hangars du quartier du Plant pour fonder dans les années 70 l'actuel lycée Gabriel Péri au Bois l'Abbé.

Pierre était respecté par ses élèves : ceux-ci sentaient bien que leur maître voulait le meilleur pour eux. Il était exigeant parce qu'il était profondément attaché à leur réussite. Et, instinctivement, les jeunes le mesuraient. Pierre était apprécié et soutenu par ses collègues car, au sein de l'établissement, les professeurs avaient su garder les attaches syndicales de leur origine ouvrière avec la CGT. C'était avec cette ambition où l'on formait le travailleur mais aussi le futur citoyen – et Pierre se faisait un devoir de transmettre les valeurs fondamentales telles que la solidarité, la justice, la liberté.

Et nombre de ses anciens élèves vont garder un souvenir ému de cet enseignement rigoureux mais chaleureux, une main ferme mais toujours tendue à chacun.

Ce dévouement, cet engagement s'accompagnaient d'une présence active de Pierre dans les combats pour la Paix, contre le colonialisme.

A la libération, Pierre est de ces adolescents qui partaient à vélo depuis les grands boulevards parisiens pour aller le dimanche avec 200, 300 jeunes, pique-niquer au bord de la Marne ou de l'Oise. Et ils chantaient, partageaient l'amitié d'une génération pleine d'espoir de la liberté retrouvée.

Il avait adhéré au PCF quand il habitait la capitale, il a bien sûr continué son action politique à Champigny.

Je veux évoquer un domaine où Pierre accompagné de Jacqueline, son épouse, a véritablement apporté du neuf à notre ville.

C'est le domaine de l'enfance et du droit aux vacances pour tous.

Pierre consacrait tout son temps libre au service des plus jeunes. Il a été, aux côtés de Louis Talamoni, un de ceux qui ont ouvert les colonies de Peisey Nancroix et d'Oléron.

Jacqueline me racontait, l'année dernière, comment ça a commencé. Les maraudes dans les cités pour aller chercher les gosses qui ne savaient même pas qu'ils pourraient partir. On prévenait les parents, et on les mettait dans le car. Des parents qui, dans la misère d'après guerre, n'avaient pas grand-chose à mettre dans les valises pour le trousseau. Et on trouvait dans les bagages des journaux ou des cailloux pour remplacer le poids des pulls et des maillots manquants, et pour ne pas montrer aux autres ses difficultés. Et Pierre, Jacqueline, en bons directeurs, habillaient tout le monde dès l'arrivée, avec ce que la ville avait fourni, et personne ne s'apercevait de rien.

Avec des effectifs extraordinaires, jusqu'à 2000 gosses à Oléron.

Avec des prouesses, pour fournir à tous leur tour de rôle à la plage, leur équipement, leur repas.

Mais combien sont rentrés à Champigny avec les joues roses et la joie des toutes premières vacances pour tous.

C'est cette invention véritable des mairies de la ceinture rouge de l'époque, du droit aux vacances à laquelle Pierre a directement contribué avec Jacqueline. Et il faut exprimer notre reconnaissance à cette démarche qui est constitutive de l'identité de notre ville.

Pierre FELTZ fut également impliqué dans la défense du logement social comme membre de la Coopérative, puis du conseil d'administration de la Campinoise qui est devenue depuis IDF HABITAT.

Champigny perd un grand monsieur, un citoyen au parcours exemplaire.

En poursuivant son engagement en faveur de l'enfance, en faveur de la formation et du logement pour tous, notre conseil municipal rendra hommage à sa mémoire et sera fidèle à son action pour le bien commun.

Monsieur Jacky Venel siégeait au groupe des élus communiste et partenaires.

Jacky Venel est décédé le 26 décembre 2009. Il avait eu 60 ans au mois d'août et venait de prendre sa retraite.

Jacky s'est engagé très jeune dans la vie politique mais aussi syndicale. Salarié d'Air France en tant qu'ajusteur, il a porté cet engagement au service de ses collègues et à la défense de son entreprise en tant qu'entreprise publique nationale. Adhérent de la CGT, puis responsable, il a occupé le poste de secrétaire du syndicat Orly Nord pendant 12 ans. Orly était alors une des plus grosses entreprises du département avec environ 5800 salariés.

Jacky a mené les grandes luttes qui se sont déroulées dans cette entreprise en 1988 mais aussi en 1993. Au mois de novembre, il participait encore, aux côtés de ses collègues, à la manifestation pour la défense de la mutuelle d'Air France.

Jacky avait souhaité poursuivre son engagement syndical en participant activement à la vie citoyenne de Champigny, et c'est tout naturellement qu'il en avait été conseiller municipal de 1989 à 1995. Il était parti ensuite à Nice, dans le cadre de son activité professionnelle, et était revenu à la Queue en Brie dans la dernière période.

Au nom de la municipalité, je souhaite exprimer à ses trois enfants, à sa famille, à tous ses amis et camarades, l'expression de notre soutien fraternel et de nos amitiés. »

### **Minute de silence en leur mémoire.**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : M. KUENGIENDA

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2009.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

#### **1**

Salle de sport intégrée au collège Henri Rol Tanguy.

Utilisation par la Ville, hors temps scolaire, moyennant une indemnité annuelle de participation aux différents contrats de sécurité et de maintenance fixée à 1100 euros ainsi que le remboursement des charges calculé au prorata temporis de l'utilisation de l'équipement.

Approbation de la convention à intervenir à cet effet entre la Ville, le département et le collège Henri Rol Tanguy à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconductible

#### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2

Utilisation par la Ville pour la saison 2009/2010 des terrains de football mis à disposition par l'Entente Interdépartementale de Gestion du Parc du Tremblay :

1/ terrain n° 6, le samedi après midi, moyennant une redevance de 279 euros

2/terrain n° 5, le samedi après midi, moyennant une redevance de 216 euros

3/ terrain n° 8, le dimanche après midi, moyennant une redevance de 279 euros

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3

Groupe scolaire Maurice Denis sis 41 rue Maurice Piroolley.

Approbation de la convention d'occupation à titre précaire à compter du 1er septembre 2009 par Madame Catherine DUBO PUJOL, professeur des écoles, d'un logement de fonction moyennant une indemnité d'occupation mensuelle, hors charges et hors taxes de 415 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

4

Création d'une régie d'avances auprès de la Maison pour Tous du Bois l'Abbé pour le paiement de frais concernant des achats de prestations, de droits d'entrées pour les sorties, de consommables (alimentation, boissons), de petits matériels, de matériels pédagogiques, de documentation, de développement de photos, de petites réceptions, de frais de transports, de produits pharmaceutiques (liés aux activités)

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

5

Abrogation de l'arrêté instituant une régie d'avances auprès du centre municipal d'animation Youri Gagarine, sis 6 avenue du 11 novembre 1918 pour le paiement de frais concernant des achats de prestations, de petits matériels, de petites réceptions, de consommables (alimentation, boissons), de documentation, de développement de photos

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

6

Création d'une régie d'avances auprès de la Maison pour Tous Youri Gagarine pour le paiement de frais concernant des achats de prestations, de droits d'entrées pour les sorties, de consommables (alimentation, boissons), de petits matériels, de matériels pédagogiques, de documentation, de développement de photos, de petites réceptions, de frais de transports, de produits pharmaceutiques (liés aux activités)

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

7

Création d'une régie de recettes auprès de la Maison pour Tous du Bois l'Abbé pour le recouvrement des participations des usagers aux activités socioculturelles (adhésions, spectacles, concerts, expositions, conférences, débat, animations), sportives et de loisirs

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

8

Abrogation de l'arrêté instituant une régie de recettes auprès du centre municipal d'animation Youri Gagarine, sis 6 avenue du 11 novembre 1918, susceptible de recouvrer les participations des campinois aux activités culturelles (spectacles, concerts, expositions, conférences, débats, animations...) et d'encaisser les recettes des consommations servies au bar

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

9

Création d'une régie de recettes auprès de la Maison pour Tous Youri Gagarine pour le recouvrement des participations des usagers aux activités socioculturelles (adhésions, spectacles, concerts, expositions, conférences, débat, animations), sportives et de loisirs

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

10

Modification de la régie de recettes auprès de la piscine Jean Guimier sise, 31 avenue Boileau, pour l'encaissement des droits d'entrées et locations diverses nécessaires au fonctionnement de la piscine.

Augmentation du montant de l'encaissement.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

11

Programme d'investissement 2009

Contrat de financement avec la Société Générale d'un montant de 1 600 000 euros pour le budget annexe de l'assainissement

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**12**

Marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour les travaux de désamiantage des bâtiments communaux.  
Attribution du marché à l'entreprise GESTCO - 28, rue Petit Musc - 75004 Paris

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**13**

Droits de voirie 2010

Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2010

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Intervention de M. JEANNE** demandant des précisions à propos de l'arrêté n° 11 : A quoi correspond ce contrat de financement. (nouvelle ligne de trésorerie....) ?

**Réponse de M. le Maire :** Il s'agit d'un emprunt et donc d'un prêt consenti par la Société Générale à la Ville de Champigny à hauteur de 1 600 000 € pour le programme d'investissements.

**Intervention de M. JEANNE** à propos de l'arrêté n° 12.

Il souhaite connaître le montant estimé du marché et avoir si possible des précisions sur les travaux et pour quels bâtiments. Il souhaite avoir communication des rapports existants.

**Réponse de M. le Maire :** Il s'agit d'un marché à bons de commande dont on ne peut évaluer le montant.

L'examen bâtiment par bâtiment et notamment écoles est en cours pour déterminer les priorités en fonction de l'urgence.

Le rapport a déjà été diffusé aux directeur des écoles concernées et sera présenté aux conseils d'école.

M. JEANNE pourra avoir communication des rapports établis école par école s'il le souhaite.

**Compte tenu de la présence d'un certain nombre de personnes appartenant à la communauté haïtienne, M. le Maire propose de passer en début de séance les délibérations n° 18 à 21 concernant l'attribution de subventions à des associations pour venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti.**

**A la suite sera présenté et examiné un vœu d'urgence proposé par les groupes de la majorité municipale.**

## **DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**18**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association « Secours Populaire Français» pour l'aide apportée aux victimes du séisme qui s'est produit à HAÏTI.

### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. BLIMI.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association : « Secours Catholique – Réseau mondial Caritas» pour l'aide apportée aux victimes du séisme qui s'est produit le 12 janvier 2010 à Haïti.

### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle / Politiques sportives / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative / Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et achats publics / Personnel communal / Nouvelles Technologies de l'Information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. BLIMI.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**20**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 750 euros à l'association campinoise « Point Santé Haïti» pour l'aide apportée aux victimes du séisme qui s'est produit le 12 janvier 2010 à Haïti.

### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle / Politiques sportives / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative / Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et achats publics / Personnel communal / Nouvelles Technologies de l'Information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. BLIMI.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 750 euros à l'association campinoise « ADANI» pour l'aide apportée aux victimes du séisme qui s'est produit le 12 janvier 2010 à Haïti.

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle / Politiques sportives / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative / Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et achats publics / Personnel communal / Nouvelles Technologies de l'Information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. BLIMI.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. BLIMI** indique qu'il est également prévu par les deux associations campinoises d'organiser un concert de soutien à Haïti avec plusieurs autres associations en collaboration avec la ville le 5 février.

**Intervention de M. le Maire.**

« Je dois vous dire aussi qu'en plus de ces premières subventions d'urgence, je suis attentif à ce que l'on puisse éventuellement mutualiser avec d'autres collectivités une aide dans la partie plus compliquée que sera la reconstruction du pays, notamment en matière d'eau et d'assainissement. Je suis en contact avec un vice-président du Conseil régional, Joseph TREHEL, qui avait déjà une mission à Gonaïves qui n'est pas à l'épicentre du drame de Haïti aujourd'hui mais qui avait été victime de l'ouragan il y a deux ans. Sur ces questions d'eau et d'assainissement, ils sont déjà au travail. Ils ont décidé de reporter l'urgence sur les zones sinistrées d'aujourd'hui et si les projets vont au bout, nous pourrions revenir devant le conseil municipal pour participer à cette coopération décentralisée en mutualisant les efforts de plusieurs collectivités, donc amener soit de l'eau soit des équipements d'assainissement à la disposition de Haïti. »

**22**

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale « Pour une reconstruction durable d'Haïti ».

**Présentation par M. BLIMI.**

« Sur l'urgence, malheureusement le terrible tremblement de terre survenu à Haïti fait qu'il y a urgence à passer ce vœu. C'était nécessaire pour notre ville qui est fidèle à son habitude d'être solidaire en direction des populations qui souffrent ou qui rencontrent des problèmes dramatiques. Voilà concernant l'urgence.

Sur le vœu lui-même, M. le Maire a présenté un peu les choses, toutes les actions qui vont être menées en direction de la solidarité par rapport à la population haïtienne. Bien sûr, il y a eu le vote des subventions. Il y a également toutes les initiatives mises en place par les associations mais également par d'autres associations qui ont récolté 30.000 euros qui vont être attribués (secouristes, etc.) Plusieurs associations sont mobilisées à Champigny pour apporter leur aide. Les campinoises et les campinois ont également participé à une collecte de 1.500 euros qui a permis d'apporter leur soutien.

Pour ce vœu, malgré toutes les aides apportées, tout le soutien national ou international concernant ce peuple, il est urgent également que notre conseil municipal se positionne par rapport à l'avenir de ce pays, surtout concernant les institutions financières mondiales pour que la dette de Haïti soit vraiment annulée. Elle est quand même de 1.500 millions de dollars. Pour ce pays c'est un fardeau depuis bien des années mais encore plus aujourd'hui. C'est une revendication de notre conseil municipal qui peut être validée par tout le monde. D'autre part, que la reconstruction se fasse sous l'égide de l'ONU et de ses organisations comme l'UNICEF ou l'UNESCO qui doivent concentrer leurs efforts sur place. Il ne s'agit pas d'organiser un exode de la population. C'est l'un des enjeux majeurs de la future conférence mondiale sur la reconstruction de Haïti. Je propose que ce vœu puisse être voté par le conseil municipal. »

### **Texte du vœu ci-après :**

« Le tremblement de terre survenu à Haïti le 12 janvier dernier, si les bilans ne sont malheureusement pas définitifs, est déjà une des plus grandes catastrophes de notre époque : 150 000 morts, plus de 3 millions de personnes touchées... Il a frappé un des pays les plus pauvres du monde dont plus de 80% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1,5€ par jour).

La formidable mobilisation internationale en soutien à ce peuple, dont la France a pris une part active, est le témoignage d'une solidarité importante dans l'urgence mais aussi de la volonté d'inscrire cette aide dans la durée. Elle est un réconfort dans ces moments difficiles et doit encore se renforcer

La municipalité, les campinoises et campinois, fidèles à leur habitude, se sont inscrits massivement dans cet élan de solidarité

- par les dons récoltés en mairie, ou par les associations :

- par le rassemblement de soutien devant l'hôtel de ville le 27 janvier avec la participation entre autres de la communauté haïtienne vivant en France.

- par les aides d'urgence à des projets votées en conseil municipal ce même jour à 4 associations pour un montant de 7500€.

Pour être efficace, cette aide d'urgence doit s'inscrire dans une perspective de reconstruction durable du pays avec l'ambition de sortir ce pays de la pauvreté chronique. Il ne s'agit pas qu'il retombe dans l'anonymat dans quelques semaines, une fois l'émotion passée.

Dans ce cadre, **le conseil municipal demande :**

- Que les institutions financières mondiales, les Etats décident d'annuler sans condition la dette d'Haïti qui selon la banque mondiale dépasse les 1500 millions de dollars.
- Que l'aide et la reconstruction se fassent sous l'égide de l'ONU et de ses organisations (Unicef, Unesco...) qui doivent concentrer leurs efforts sur place ; il ne s'agit pas d'organiser un exode de la population. C'est l'un des enjeux majeurs de la future conférence mondiale sur la reconstruction d'Haïti. »

Vote sur l'urgence :

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Examen sur le fond

### **Intervention de Mme AMAR**

« Je voulais juste intervenir pour vous dire que j'appréciais tout particulièrement le sens de votre vœu. Vous avez clairement démontré que l'on intervenait en ce moment un peu par compassion alors qu'en fait hier c'était un pays qui avait besoin de l'aide internationale, de la solidarité internationale. Demain, c'est un pays qui aura toujours besoin de la solidarité

internationale. Il y aura encore probablement des séismes. Il est vraiment temps que le monde entier vienne en aide à Haïti, autant sur le plan de l'humain et des logements. Moi personnellement, je suis tout à fait en accord avec votre vœu. »

#### **Intervention de M. MOMOT**

« Naturellement on s'associe à l'ensemble de ce vœu et à tous les points.

Juste un point à éclaircir concernant l'annulation de la dette. Il faut savoir que Mme LAGARDE le 15 janvier dernier a demandé au Club de Paris l'annulation de la dette de Haïti. Haïti avait encore 54 millions d'euros à rembourser à ce groupe formé de créanciers. La France a déjà annulé 4 millions d'euros de dette à l'annonce de ce tremblement de terre. On sait également que Mme LAGARDE essaie d'appuyer de tout son poids auprès des autorités du Venezuela et de Taïwan qui sont les deux principaux créanciers de Haïti. On peut espérer que cette initiative soit couronnée de succès. »

#### **Réponse de M. le Maire**

« Je voudrais quand même signaler, Monsieur MOMOT, que les quelques annulations toutes récentes sont bienvenues évidemment. Mais nous avons une dette particulière par rapport à Haïti. Les groupes français ont bien plus que la dette que vous avez évoquée. Il faut que l'on continue. C'est le sens de notre vœu. Si vous l'adoptez, on va dans ce sens. Il faut que les groupes français continuent à faire des efforts.

Par ailleurs, il faut rappeler quand même que, pour avoir osé défier Napoléon Ier, Haïti a payé lourdement avec d'abord la déportation de Toussaint Louverture, puis le fait qu'il est mort de froid dans le fort de Joux près de Pontarlier car c'était l'endroit le plus éloigné de la mer si, par malheur, il arrivait à s'échapper, il ne pouvait pas rejoindre son île natale. Et surtout, à partir du moment où il y a eu une république haïtienne, la France a continué pendant tout le 19<sup>ème</sup> siècle à se venger lourdement. Et sans donner forcément à notre texte un sens qu'il n'a pas, toute la dette cumulée pendant tout le 19<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup>, en Haïti, fait que nous sommes encore loin du compte même si les premiers gestes sont à saluer. »

#### **Intervention de M. MOMOT**

« Je vous remercie pour ce point historique. Forcément, je le partage. J'ai parfaitement conscience de la dette et financière et morale envers ce peuple haïtien. Vous avez naturellement raison de le préciser. En tout cas, on est en parfait accord avec ce vœu. »

Entrée en séance de Mme BERCHERY à 21h05

#### **Intervention de Melle KASSOU**

« Je voudrais signaler que M. BESSON a dit il y a quelques semaines qu'il n'expulserait aucun haïtien sans papier. Il y a deux haïtiens sans papier qui sont au centre de rétention à Créteil. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Ils ne sont pas expulsés effectivement mais ils sont quand même sous le coup de reconduites. Les reconduites ne sont pas annulées. On peut acter ici du besoin aussi pour la France de changer de politique pour Haïti ou pour d'autres pays évidemment puisque l'on se rend compte du caractère intenable des discours de l'Etat dans ce domaine quand on est en face de telles réalités. »

Vote sur le fond :

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. CHEVALIER** indique qu'il aura une question diverse à présenter en fin de séance.

**M. JEANNE** indique qu'il abordera, pour sa part, deux questions diverses.

Le conseil municipal reprend ensuite l'examen des délibérations conformément à l'ordre du jour.

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**1**

Convention avec la Région Ile de France relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre de la réalisation d'une étude de réhabilitation du forage géothermique.

Approbation de la convention et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de la signer ainsi que tout document y afférent.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement / formation professionnelle /restauration collective / enfance, petite enfance / jeunesse / bâtiments communaux,

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2**

Convention relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E) avec OCAD3E.

Approbation de la convention et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de la signer ainsi que tout document y afférent.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie: Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. LECUYER.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES**

**3**

Exploitation de la patinoire municipale, sise 15, Boulevard Jules Guesde, à compter du 1<sup>er</sup> août 2010.

Choix par le Conseil Municipal du mode de gestion dans le cadre d'une délégation de service public

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement / formation professionnelle / restauration collective / enfance, petite enfance / jeunesse / bâtiments communaux,

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par M. SUDRE** qui explique pourquoi le choix proposé est celui d'un affermage.

Il fait également état des questions et observations formulées dans les commissions.

Lors de la séance de la 6<sup>ème</sup> commission, Mme AMAR a demandé des précisions sur la définition de l'affermage.

Les précisions demandées lui ont été transmises et sont tenues à la disposition des conseillers qui le souhaiteraient.

M. KASSIM s'est interrogé sur la participation de Vert Marine à la consultation.

Il lui a été répondu que non seulement les règles de la concurrence ne permettent pas d'exclure un candidat mais de plus, comme l'a montré l'étude comparative réalisée, la gestion de cette société n'est pas en cause.

Lors de la séance de la 5<sup>ème</sup> commission, M. CHEVALIER a demandé quelle différence entre affermage et régie intéressée.

**Réponse :**

La note rédigée suite à la demande de Mme AMAR a été remise également à M. CHEVALIER.

Plus globalement, on peut dire que la différence entre l'affermage et la régie intéressée réside dans la manière dont le régisseur est rémunéré (cf : définitions qui suivent).

L'affermage est le contrat par lequel le contactant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le bénéficiaire, appelé fermier, reverse à la personne publique une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés.

La régie intéressée est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public contre une rémunération en fonction d'une formule d'intéressement aux résultats. Le régisseur exploite les ouvrages construits par la personne publique mais il n'en assume pas les risques.

Par ailleurs la commission consultative des services publics locaux dans sa séance du 25 janvier 2010 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

**Intervention de M. CHEVALIER**

« Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je vais remercier M. SUDRE qui, déjà le 24 juin, nous avait dit qu'il lançait une consultation, une étude puisque notre groupe dénonçait depuis des années, et vous l'avez rappelé, le déficit récurrent de la patinoire. Mon intervention se veut, Monsieur SUDRE, rassurez-vous, même si vous m'enlevez pour le

futur la possibilité de parler, elle se veut constructive et c'est simplement une série de questions que je vais vous poser. J'espère que vous pourrez m'éclairer un peu dans les réponses à ces questions.

Ma première question, c'est sur les différents modes de délégation. Je dois vous dire que, même en commission, on a eu beaucoup de mal ensemble à nous comprendre, ne serait-ce que sur le mot délégataire puisque dans un cas, on le voyait différemment et ce n'est qu'à la fin de nos discussions que l'on a pu se rendre compte de qui était le délégataire.

Je connais deux types de délégations de service. La régie intéressée, je sais que vous le savez mais je rappelle quand même la définition, est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public contre une rémunération, fonction d'une formule d'intéressement au résultat. Le régisseur exploite donc les ouvrages construits par la personne publique mais il n'en assume pas les risques. La régie intéressée se distingue de l'affermage et de la concession par la manière dont le régisseur est rémunéré.

En ce qui concerne l'affermage, c'est un contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public à ses risques et périls contre une rémunération versée par les usagers. Le concédé appelé fermier reverse à la personne publique une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés. La rémunération versée par le fermier en contrepartie du droit d'utilisation de l'ouvrage est appelée la surtaxe. Le financement des ouvrages est à la charge de la personne publique mais le fermier peut parfois participer à leur modernisation ou à leur extension (Conseil d'Etat, 29 avril 1987, pour la commune d'Elancourt).

Ma deuxième question. Pourquoi ne nous proposez-vous plus maintenant la régie intéressée ? Vous rappeliez tout à l'heure que, depuis 35 ans, cela avait été le mode de gestion. Et puis, dans nos débats, Monsieur SUDRE, chaque année, votre point de vue semblait plutôt favorable à ce mode de gestion. Aujourd'hui, vous nous proposez l'affermage. Vous nous dites que ce mode de gestion permettra de fournir un service de qualité aux usagers grâce au savoir-faire et aux moyens financiers mis en oeuvre et à un transfert des risques sur le délégataire. Est-ce que, dans ce que vous écrivez, vous voulez dire que le service précédent n'était pas de qualité ? Pour comprendre, c'est vrai que j'aurais préféré avoir un comparatif des deux modes de gestion pour que ce soit mieux expliqué.

Ma troisième question, c'est comment vous pouvez nous expliquer que vous allez trouver un délégataire qui va gérer l'équipement, structurellement déficitaire comme vous l'écrivez, sur les bases de votre projet à ses risques et périls, qu'il résorbera le déficit (220.000 euros en 5 ans), percevra une rémunération équivalente à celle de la régie intéressée (c'est ce qui est dans votre mémo) de 23.000 euros, ce qu'il a perçu les années précédentes ? Je rappelle que la rémunération dans le cadre de l'affermage est versée par les usagers. C'est-à-dire pour moi, tel que je le comprends, ce sont donc les patineurs qui vont payer tout cela.

Et vous finissez votre présentation en disant que les tarifs seront plus attractifs parce qu'il y aura une mise en concurrence qui devrait favoriser la négociation du contrat. Pour mémoire, je vous rappelle que le prix d'entrée de la patinoire, ce n'est pas pour vous que je le dis, est de 3,83 euros alors qu'il est à Boulogne Billancourt de 5,40, à Lanester il est de 4,50 et à Deuil-la-Barre il est de 5 euros.

Pour moi, cette proposition, c'est la quadrature du cercle. Pourriez-vous m'éclairer, Monsieur SUDRE ? Comment allez-vous faire pour trouver ce délégataire ? »

### **Intervention de M. KASSIM**

« Monsieur le Maire, je voulais juste revenir sur deux questions que j'avais posées en commission pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse.

La première concerne les travaux d'installations électriques que l'on nous avait présentés en 2008, avec un bilan déficitaire. Où en sont les travaux aujourd'hui ? Je n'ai pas eu de réponse en commission.

La deuxième question concerne le bilan. J'avais demandé si l'on pouvait nous présenter un bilan. On nous a dit qu'il était trop tôt pour présenter un bilan. M. SUDRE s'était engagé à nous présenter un chiffre aujourd'hui. Je n'ai pas entendu de chiffre à propos de la société Vert Marine.

Je vais donc reposer la question autrement. Serait-il possible que la société Vert Marine présente son bilan avant les enregistrements d'appels à candidatures pour le nouveau contrat d'affermage ? »

### **Intervention de M. JEANNE**

« Déjà, j'ai une première question effectivement qui vient d'être évoquée à l'instant, concernant l'incident électrique. Vous savez qu'il y avait eu cet incident qui nous avait coûté cher. Vous aviez parlé d'une procédure qui serait engagée. On n'a toujours pas eu de retour. Cela fait déjà un an et demi. On entérinera ce soir un nouveau mode de gestion sans avoir eu de réponse à ce niveau alors que c'est nous qui avons supporté. Le mode de gestion que vous nous proposez permettrait sans aucun doute de ne plus avoir ce genre d'incident. Simplement, j'ai un certain nombre de questions par rapport à cette délibération.

Le premier point, même si globalement je trouve que c'est une bonne formule, l'affermage est sans aucun doute le meilleur intéressement à la différence de la régie intéressée, contrairement à ce que les termes pourraient laisser supposer. Et je pense qu'il y a quelque chose qui est intéressant. C'est parce que, au-delà de la qualité du choix du mode de gestion, on s'aperçoit qu'il n'y a pas forcément de position politique. Quand on regarde bien, vous avez par exemple une ville comme Chartres qui est dirigée par un UMP, c'est le parti de gauche qui dit qu'il ne faut absolument pas choisir l'affermage. A Lille, on est sur un choix d'affermage. A Boulogne, aussi. Il n'y a pas de question politique dans ce genre d'équipement et dans ce genre de mode de gestion, je crois qu'il faut rechercher la gestion la plus efficace possible, tout en maintenant ce que doit être l'essence même de notre service public dans ce domaine, à savoir un bon service qualité/prix en la matière.

Simplement, j'ai un regret. Vous savez ce que je pense du déficit occasionné sur cet équipement. Je l'ai dit à plusieurs reprises. Le regret, c'est que vous n'avez pas intégré une notion d'intercommunalité. Vous savez mieux que moi que 50 % des utilisateurs de cette patinoire ne sont pas des campinois. Pour autant, c'est nous qui participons le plus financièrement. On ne va pas reprendre le débat de vendredi soir sur la question du financement des associations sportives mais on est un peu aussi dans ce cadre. Il faut intégrer une réflexion dans l'intercommunalité à laquelle vous n'échapperez pas de façon plus globale puisque les textes nous l'imposent. Ce type d'équipement est un bon exemple.

Les autres points qui me posent question dans cette délibération concernent l'approximation des montants. Vous n'avancez aucune estimation. Il faut bien évidemment que vous évoquiez le fait qu'il peut y avoir des négociations. On aurait bien aimé avoir plus de clarification dans le cadre de cette délibération, pas forcément dans la délibération mais on aurait pu avoir une annexe précisant les choses, bornant un peu les montants à la fois de la rémunération et de la redevance.

Et dernier point qui nous pose une petite difficulté, c'est concernant le personnel dédié à la patinoire. Vous expliquez que l'article L 122-12-4, en l'occurrence 1, s'appliquera pour la reprise du transfert du personnel. Mais rien n'est évoqué sur une clause de mobilité. Si l'on était par exemple avec Vert Marine, mais cela pourrait être le cas avec un autre délégataire, rien n'empêcherait de proposer des mobilités aux personnels si c'est intégré dans les contrats de travail. En revanche, si vous le précisez dans la délibération, dans le contrat que vous

signerez ensuite, dans le marché que vous signerez ensuite, bien évidemment on ne serait pas dans ce genre de cas de figure. A partir du moment où nos employés territoriaux seraient transférés dans ce cadre, c'est une clause qui se doit d'être mentionnée dans cette délibération. Globalement, pour vous dire que nous sommes bien évidemment plutôt favorables à ce type de mode de gestion qui nous semble le plus adapté pour ce type d'équipement. »

### **Intervention de M. COCQ**

« Contrairement à M. JEANNE, je pense que l'ensemble des questions sont politiques effectivement. Je lui confirme l'attachement du parti de Gauche sur cette question comme sur d'autres à ce qui pourrait être le retour en régie publique. Cela étant, notre groupe prend aussi conscience des réalités et des contraintes locales qui sont imposées par la politique gouvernementale actuelle et qui font qu'aujourd'hui il nous a semblé souhaitable de se rallier à cette proposition qui est faite de l'affermage. »

### **Intervention de M. SUDRE**

« Je vais tenter de répondre aux différentes questions.

Monsieur KASSIM, j'ai l'impression que l'on n'était pas dans la même commission l'autre soir mais peut-être que je me trompe. En tout cas, deux choses, sur les problèmes anecdotiques mais sérieux comme la partie électrique, je n'ai rien dit de spécial si ce n'est que, quand nous serions en affermage, ce genre d'incident ne pourrait plus être imputé aux finances de la ville. C'est ce que j'ai dit. Et la deuxième, effectivement le délégataire actuel Vert Marine ne nous a pas encore rendu son bilan d'exploitation. Il est en cours de réalisation. Et vous savez que, chaque année, nous vous proposons lors du dernier conseil municipal le bilan d'exploitation de la patinoire. On est en avance sur le timing. Cela ne nous empêche pas de réfléchir et de faire une proposition pour un autre mode de gestion. Vert Marine, pour ne pas cristalliser sur lui, ne sera pas le seul candidat concernant ce nouveau mode de gestion.

Je ne sais pas si je vais rassurer M. CHEVALIER mais il y a effectivement en France et en Navarre bon nombre d'équipements qui sont en affermage et qui présentent les mêmes caractéristiques que notre équipement, que notre patinoire municipale, à savoir donc des déficits récurrents. Comme je l'ai expliqué, ce déficit n'est pas un déficit énorme. C'est 50.000 euros. Même s'il est regrettable, ce sont 50.000 euros et un coût de fonctionnement de la patinoire qui est aux alentours de 300.000 euros. A chaque fois, vous prenez le biais de rappeler que M. SUDRE n'explique pas bien les choses. Peut-être, mais en tout cas, ce qui est sûr c'est que nous avons le souci d'optimiser les ressources de cette patinoire.

Aujourd'hui, avec la régie intéressée, nous sommes entre guillemets bloqués. L'affermage va nous permettre de partager les risques, de demander au futur délégataire, et je croyais que ce terme ne vous était pas inconnu, cela fait plusieurs décennies que l'on a cette patinoire sous ce régime. Je suis étonné, Monsieur CHEVALIER, que vous vous soyez posé la question lors de la dernière commission. En tout cas, l'affermage va nous permettre de redonner un second souffle à l'exploitation de la patinoire sans pour autant...et là aussi vous interprétez mes propos, le service rendu était un service de qualité. Ce n'est pas parce qu'il y a un service de qualité qu'en parallèle ce que cela coûte est en adéquation avec ce que l'on pense. Cela veut dire que l'on peut être aussi en affermage et avoir un rendu au public qui soit de bonne qualité, voire peut-être plus encore dans la mesure où l'on va obligatoirement dans le cahier des charges envisager une remise à plat de l'ensemble du fonctionnement de la patinoire et du positionnement de chacune des parties prenantes, notamment les associations, les scolaires, le Pôle France.

Je rejoins M. COCQ lorsqu'il parle d'une position politique par rapport à nos choix. Le gouvernement a fait un choix, celui de ne pas nous aider comme il s'y était engagé lorsque

nous avons réalisé la rambarde dernièrement. En fait, il s'était engagé sur 56.000 euros et il ne nous versera que 18.000 euros. C'est objectif.

En tout cas, l'affermage aujourd'hui est le mode de gestion le plus utilisé pour les équipements que ce soit des patinoires, des piscines, des golfs, voire même des théâtres. Vert Marine a aussi en charge l'exploitation d'un théâtre en province.

Quand j'ai parlé d'entendre, je ne parlais pas que de vous, Monsieur CHEVALIER. Vous êtes un conseiller parmi une assemblée que j'ai qualifiée d'honorable. Ce n'est pas parce que M. CHEVALIER depuis des années a la patinoire comme seul moyen d'expression concernant le sport à Champigny que c'est par rapport à cette position que nous avons pris le parti de réfléchir. C'est parce qu'autour de la table, beaucoup de personnes, de conseillers s'inquiètent de ce que la patinoire présente un déficit récurrent annuellement. Oui, mais ce n'est pas que M. CHEVALIER qui m'avait posé cela en termes de réflexion et d'un nouveau choix de mode de gestion.

Les services ont beaucoup travaillé. Et on s'est mis en relation avec un cabinet qui a été relativement efficace puisque très rapidement il nous a donné son diagnostic et une proposition. La contribution pour contrainte de service public sera aussi négociée avec les futurs candidats. Ce n'est pas aujourd'hui que l'on va fixer la somme. Vous le comprenez bien puisque, dans la prochaine délibération, nous allons de toute façon élire une commission qui sera chargée par la suite de rencontrer les futurs candidats.

Je sais, Monsieur CHEVALIER, que je ne vous ai pas rassuré ou que je n'ai peut-être pas répondu de façon très précise à vos préoccupations annuelles. Mais en tout cas, ce que j'ai pu expliquer, je pense que l'ensemble des conseillers l'a bien compris et c'est le principal. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Brièvement parce que beaucoup de choses ont été dites, je voudrais dire un mot sur la question de M. KASSIM. Est-il possible que Vert Marine nous donne son bilan plus tôt ? On peut toujours le demander mais vous connaissez, vous, une entreprise qui, à la fin janvier, peut vous donner l'exercice consolidé de l'année précédente ? Je n'en connais pas, moi. Quand on les a au mois de juin, c'est extraordinaire. Cela vaut pour toutes les entreprises de France, je ne parle pas de celle qui nous concerne. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Je ne regrette pas les remerciements que je vous ai adressés, Monsieur SUDRE, d'avoir lancé une étude, malgré ce que vous avez dit. La question était simple. Je veux savoir, quand je parlais de quadrature du cercle, je veux savoir puisque l'on est sur un affermage, que le délégataire va prendre à sa charge le déficit récurrent, il ne peut se rembourser que sur le prix des entrées. Et donc comme vous dites parallèlement que vous allez dans cette négociation commerciale faire baisser le prix, je suis un peu sur la défensive, au moins je m'interroge. Comment pouvez-vous à la fois résorber un déficit de 50.000 euros et baisser les prix ? C'est cela, ma question. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Je vais vous répondre très brièvement. On va lancer la négociation. Pour cela, il faut que l'on ait l'autorisation du conseil municipal. On ne peut pas l'avoir négocié avant. En revanche, je ne prétends pas que l'on va baisser les tarifs et en même temps transformer cela. On n'a pas de baguette magique. La négociation va commencer et certainement que des ajustements seront à voir. On n'exclut pas qu'un certain nombre de choses bougent. On veut rester dans l'esprit qui permet, cela a été cité tout à l'heure, aux campinois nombreux et à d'autres qui sont utilisateurs de cette patinoire, de le faire dans des conditions très abordables.

On va discuter, mais je répète ce que disait M. SUDRE, des créneaux horaires, du Pôle France, et de sa participation. Il faut que vous sachiez par exemple que l'on a obtenu 5.000 euros l'année dernière du Pôle France pour utiliser la patinoire dans des conditions de créneaux horaires négociés avec nous mais très forts. Tout cela va rentrer en discussion et évidemment on verra à l'arrivée pour garder le même esprit tarifaire, pour garder l'ensemble des prestations, il y aura des ajustements. On ne peut pas dire aujourd'hui quelle convention on va signer exactement. Il faut lancer les choses. Il n'est pas exclu que, dans la négociation, on garde des éléments de calcul issus du passé. Vous connaissez une entreprise qui est capable de changer de 5 ou 10 points en une année ? Tout cela va se négocier bien légitimement. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Comme M. SUDRE ne s'adresse pas qu'à M. CHEVALIER, j'aimerais qu'il me réponde sur l'intercommunalité et la clause de mobilité.

J'en profite pour dire qu'il y a un ratio qui est quand même souvent utilisé dans les patinoires. C'est le prix au mètre carré de glace sur l'année. Ce ne serait pas mal que, dans les prochaines délibérations que nous aurons, les bilans qui nous seront communiqués, ce type de ratios apparaisse. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Sur l'intercommunalité, je parlais des créneaux qui sont déjà difficiles. Je ne vois pas comment je pourrais aller voir les collègues des villes autour en disant : venez chez nous mais les créneaux, c'est « charrette », on ne peut pas prendre quelqu'un de plus. Comment je fais ? Je veux bien. On sait faire de l'intercommunalité. A la Maison de la justice et du droit, nous pouvons accueillir davantage d'usagers. Nous avons décidé avec les collègues des villes autour que leur participation nous aiderait à recruter un deuxième poste de travail en plus du greffier mis à disposition par le ministère de la Justice. Nous avons trois agents et donc nous avons pu monter en charge. Evidemment, les communes autour sont les bienvenues comme les usagers. Elles s'y retrouvent. Dans votre idée d'intercommunalité, faut-il retirer de la patinoire des écoles de Champigny pour pouvoir accueillir d'autres villes parce qu'elles participeraient ? Ce n'est pas évident. Comment fait-on ? Si vous avez une formule, vous me le dites. Je ne sais pas faire. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Simplement, il y a aujourd'hui 50 % qui viennent qui ne sont pas des campinois. On a déjà les dépenses.

Je termine. Il faudrait peut-être solliciter les communes en question parce que c'est aussi dans l'école de glace. Ce n'est pas seulement des usagers particuliers. Je ne dis pas qu'il faut enlever quoi que ce soit. N'interprétez pas mes propos. »

#### **Réponse de M. le Maire.**

« Il y a une petite confusion. C'est 50 % sur les ouvertures à tous publics. Combien y a-t-il d'heures pour le Pôle France ? Combien d'heures pour les clubs campinois ? Et pour le sport de glace ? La seule chose que l'on a partagée avec les autres communes, ce sont les heures publiques. »

#### **M. JEANNE**

« Au sport de glace, beaucoup aussi viennent de l'extérieur. »

## **M. le Maire**

« Oui mais on revient au débat de vendredi soir. C'est au club de trouver peut-être une modulation à l'avenir par rapport à une contribution un peu différente pour ceux qui bénéficient de ces équipements. Si vous voulez mettre en commun des équipements, regardez les intercommunalités qui sont faites, quand il s'agit d'avoir à plusieurs villes la force de porter un nouvel équipement, tout le monde est d'accord. Mais s'il s'agit de restreindre l'utilisation d'un équipement comme celui-là, cela veut peut-être dire que l'on aurait par séance un tiers ou un quart de moins d'ouverture au public. Comment fait-on le tri à l'entrée ? Ou alors peut-être qu'il faut que l'on lance l'idée d'un tarif campinois. C'est un autre débat. Il peut venir ensuite. Il n'est pas pour le moment posé. »

Entrée en séance de Melle LE LAGADEC à 21h35

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**4**

Commission d'attribution de la délégation de service public de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne

Désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants

#### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologie de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement / formation professionnelle / restauration collective / enfance, petite enfance / jeunesse / bâtiments communaux,

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

#### **Rapport présenté par M. SUDRE.**

Le vote doit intervenir :

- au scrutin secret
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- à partir de listes complètes ou incomplètes présentés par les groupes du conseil municipal
- sans panachage ni vote préférentiel

Il est rappelé que chaque conseiller doit choisir une liste et ne peut voter pour plusieurs.

Une note explicative sur le mode de calcul a été adressée à chacun avec le dossier du conseil municipal.

#### **Candidatures proposées par les groupes de la majorité municipale :**

##### **Titulaires :**

- P. SUDRE
- B. TERRADE

- G. DESSEIGNE
- S. ETTORI

**Suppléants :**

- C. GUERRIER
- G. CHARLES
- B. LECUYER
- F. COCQ

**M. CHEVALIER** présente les candidatures proposées par les groupes UMP et Divers droite :

**Titulaire :**

- A. CHEVALIER

**Suppléant :**

- J.M. SCHMITT

Il est proposé de désigner comme scrutateurs les deux conseillers municipaux présents les plus jeunes :

- F. KEITA
- F. COCQ

**ADOpte A L'UNANIMITE**

L'élection à scrutin secret recueille :

**48 votes – 5 bulletins nuls – 1 bulletin blanc**

**32 bulletins en faveur de la liste présentée par les groupes de la majorité.**

**10 bulletins en faveur de la liste présentée par les groupes UMP et Divers droite.**

Calcul du quotient électoral :

Nombre de suffrages exprimés : sièges à pourvoir

$$\rightarrow 48 : 5 = 9,6$$

Liste présentée par les groupes de la majorité municipale

$$\rightarrow 32 : 9,6 = 3,33 = \underline{3 \text{ sièges}}$$

Liste présentée par les groupes UMP et Divers droite

$$\rightarrow 10 : 9,6 = 1,04 = \underline{1 \text{ siège}}$$

Attribution du dernier siège au plus fort reste

Répartition des restes

= nombre de voix – (produit nombre de sièges obtenus x quotient électoral)

La liste qui obtient le résultat le plus élevé emporte le dernier siège « au plus fort reste »

Liste présentée par les groupes de la majorité municipale

$$\rightarrow 32 - (3 \times 9,6) = 32 - 28,8 = 3,2$$

Liste présentée par les groupe UMP et Divers droite

→  $10 - (1 \times 9,6) = 10 - 9,6 = 0,4$

La liste présentée par les groupes de la majorité municipale obtient le dernier siège au plus fort reste

Sont élus :

**Titulaires**

- M. SUDRE
- B.TERRADE
- G.DESSEIGNE
- S. ETTORI
- A.CHEVALIER

**Suppléants**

- C. GUERRIER
- G. CHARLES
- B. LECUYER
- F. COCQ
- J.M. SCHMITT

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**5**

Fourniture, installation et maintenance de conteneurs enterrés sur le territoire de la Ville.

Dossier de consultation des entreprises.

Marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum

Approbation du dossier de consultation et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres correspondante.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par M. LECUYER.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

6

Convention annuelle de reversement de fiscalité à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne et la commune de Champigny sur Marne au titre du surplus de taxe professionnelle généré par la reconstruction des deux fours d'incinération des déchets urbains à l'usine CIE située à Créteil. Montant du reversement pour l'année 2009 : 157 373,79 euros. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux Environnement et Développement Durable Développement des transports en commun Partage de l'espace public/Déplacements Prévention et droit à la tranquillité publique

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **SDIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

7

Fourniture, plantation et entretien de végétaux pour l'année 2010 (reconductible en 2011, 2012 et 2013).

Dossier technique et de consultation des entreprises.

Montant annuel du marché à bons de commande estimé à :

- un minimum de 50 000 € H.T.
- un maximum de 100 000 € H.T.

Approbation du dossier de consultation et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres correspondante.

### **Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. FUCHS.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

8

Adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) de la communauté d'agglomération Europ'Essonne (CAEE) pour le territoire de Massy.

Avis de la Ville de Champigny sur Marne, en qualité de commune membre, en application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l’espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. LECUYER.**

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

**DIRECTION PREVENTION SANTE**

**9**

Approbation du programme d’actions en santé publique.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, de poursuivre les négociations avec ceux-ci et de signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission** : Solidarité, Action Sociale, Prévention/Santé, Coordination des Actions sur les Handicaps, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes.

**1<sup>ère</sup> commissions** : Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l’Information et de la Télécommunication.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR.**

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

**DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE**

**10**

Relais Assistantes Maternelles – Convention d’objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » pour une année du 1er janvier 2010 au 31 Décembre 2010, à passer avec la Caisse d’Allocations Familiales.

Approbation et autorisation donnée à Monsieur Le Maire ou son représentant de la signer.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Melle LE LAGADEC.**

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

**DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES**

**11**

Convention définissant les rapports entre le Département du Val-de-Marne et la Ville de Champigny sur Marne dans le cadre des projets artistiques et culturels, notamment pour ce qui

concerne le spectacle vivant, fixant le montant des subventions pour les années 2009 à 2011. Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme KENNEDY.**

Entrée en séance de M. LAURENT à 22h05.

**Intervention de M. JEANNE** qui se dit sensible à la qualité de la programmation culturelle, à sa diversité. Il félicite le service et remercie l'adjointe à la culture.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT**

**12**

Etudes dirigées : Tarification pour l'année 2010.

**Commissions concernées**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de la communication

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI.**

**Intervention de M JEANNE**

« Une intervention très brève, simplement pour faire une remarque en particulier à l'adresse de notre collègue M. FAUTRE qui nous disait, au moment où l'accompagnement éducatif allait être mis en place, que l'on allait avoir la suppression des études à Champigny. On s'aperçoit que ce n'est pas le cas. Elles n'ont pas diminué, voire même dans certaines écoles, elles ont plutôt augmenté...

Tout cela pour vous dire qu'il n'y a rien de contradictoire entre faire des études dirigées et en même temps permettre à des enfants de découvrir, avec leurs enseignants, des activités sportives et culturelles qu'ils n'auraient pas l'occasion de découvrir à travers leur environnement familial. »

**Réponse de M. le Maire**

« Je partage avec vous l'idée que cela ne devait pas se faire au détriment des études qui restent le moyen pour la très grande majorité des élèves d'avoir une prise en charge au-delà des horaires de classe. Nous n'opposons pas, ce n'était pas dans notre esprit d'opposer les choses. En revanche, quand les projets nous ont été soumis, il y a un an, en pleine rentrée, avec une volonté y compris, je le rappelle, à l'époque, de l'inspecteur d'Académie d'entamer immédiatement les changements d'horaires le mercredi matin, etc., on pouvait quand même se demander jusqu'où cela irait. On a bien fait, je le répète, de rester ferme sur ce qui permettait à

tous les enfants d'être pris en charge. Sur le soutien, on verra le bilan à terme. Il est très contradictoire. Il reste qu'il n'a pas le même sens. Et surtout, pendant ce temps, on a quand même cassé les RASED. »

**M. JEANNE**

« Ce sont deux questions différentes. »

**M. le Maire**

« Oui, mais elles se posaient en même temps. »

**M. JEANNE**

« Je suis tout à fait d'accord sur la question des RASED. »

**M. le Maire**

« Elles se posaient en même temps. On a essayé de nous parler du soutien comme étant une solution par rapport aux RASED. Je rappelle que c'était dans le contexte. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'ACCUEIL**

**13**

Recensement de la population.  
Paiement des agents recenseurs.  
Frais du personnel.

### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats publics, Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**14**

Renouvellement de la convention fixant les relations de partenariat entre l'Office Municipal des Migrants et la Ville de Champigny-sur-Marne,  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de la signer.

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique Sportive, Projets de Solidarité Internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**Rapport présenté par M. BLIMI.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**15**

Renouvellement de la convention fixant les relations de coopération entre la ville de Champigny sur Marne et le Comité de Gestion des œuvres Sociales des personnels territoriaux actifs et retraités.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**Rapport présenté par Mme TERRADE** qui fait état de la demande de Mme AMAR formulée lors de la 6<sup>ème</sup> commission. Elle a demandé qu'on lui rappelle quel était le montant de la subvention 2009 au CGOS.

La réponse est 291 720 euros.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**16**

Direction des politiques culturelles

Augmentation de la quotité de travail de deux emplois à temps non complet d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**17**

Appel d'offres ouvert conclu le 09 février 2006 avec la société ACTIS - 16-18 Quai de la Loire – BP 294 – 75921 PARIS Cedex 19 relatif à la photogravure, l'impression du magazine

municipal "Champigny notre ville" et ses suppléments pour l'année 2006 (prestations reconductibles expressément pour les années 2007, 2008 et 2009).

Avenant n°3 de prolongation du marché à intervenir avec la société ROTO AISNE SN S.A.S à qui a été transféré le marché.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer l'avenant n°3 dont il s'agit.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. FAUTRE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Questions diverses

**M. le Maire** rappelle que les questions diverses n'ouvrent pas débat.

**Intervention de M. CHEVALIER** à propos de la réunion avec les associations. Il s'inscrit en faux contre ce qui a été dit – sous réserve d'avoir bien écouté – à savoir qu' « il n'y avait plus de problème sur la ZAC des Simonettes Nord parce que les négociations avaient abouti. »

« Je tiens à vous dire qu'il y a presque une dizaine de personnes qui sont contre les propositions qui leur ont été faites. Ces personnes ont pris un avocat ».

**M. CHEVALIER** demande par ailleurs : « Comment se fait-il que la SADEV puisse proposer à M. Branco des terrains qui sont situés de l'autre côté de la rue alors que ces terrains appartiennent a priori, de ce que je sais, à l'Etat ? ».

**Réponse de M. le Maire :** Il n'y a pas de débat conformément au règlement intérieur du conseil municipal.

Réponse sera donnée à la question posée.

**Intervention de M. JEANNE** qui rappelle qu'il a deux questions diverses à poser.

La première s'adresse à M. LAMBERT et concerne l'assainissement en particulier à Coeuilly. « Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une date butoir qui est fixée au 12 février. Vous aviez indiqué qu'il y aurait possibilité pour les campinois qui n'étaient pas en mesure de financer ces travaux dans un premier temps, puisque les réseaux au niveau des voiries ne seront pas achevés avant 10, 15 ou 20 ans, qu'il y aurait des dérogations qui seraient accordées assez largement. Et beaucoup de nos concitoyens se sont rendus dans les services. Ils n'ont pas toujours été d'ailleurs accueillis d'une façon très agréable. On leur a souvent mentionné plutôt un refus. Je souhaiterais connaître votre position sur cette question et savoir si les dérogations seront accordées. Ce n'est pas parce que l'on est propriétaire d'un pavillon sur un secteur comme Coeuilly que l'on est forcément fortuné. Il y a des travaux qui vont se chiffrer de 30 à 35.000 euros pour certaines parcelles. Quand on est retraité, que l'on a travaillé toute sa vie pour s'acheter son pavillon, on n'est pas forcément en situation de payer immédiatement ou de s'engager sur un crédit pour financer ce type de travaux alors que l'on sait que l'on a 10 ou 15 ans à vivre et que les travaux qui incombent à notre collectivité ne seront pas encore achevés. Il y a vraiment une certaine incohérence. Il faudrait que vous actiez une position un peu large pour permettre ces dérogations.

Deuxième question, concernant les rencontres qui ont été menées par votre équipe, Monsieur le Maire et vous-même, sur les services publics, vous avez fait grand bruit de ces discussions. On a eu peu de retour au niveau du conseil municipal. J'ai deux questions. La première est de savoir quel était l'état des lieux qui a été dressé. Ensuite, quel est le retour que vous avez pu avoir des employés de notre ville ? Quels sont les discussions et les engagements que cela vous a amené à prendre ? Et puis, question subsidiaire, quel est le coût de cette opération ? »

**Réponse de M. le Maire**

« Sur l'assainissement, on vous réexpliquera les modulations que l'on propose. Je ne propose pas de prolonger le débat.

Et puis, sur les rencontres du service public, demain après-midi, je réunis les agents pour ouvrir une période de six mois de mise en œuvre d'un certain nombre de propositions de réorganisation. Et donc, il en sera fait état également au conseil ainsi que sur le bilan, aussi bien des échanges qualitatifs que l'on a pu avoir que sur l'aspect financier. Mais demain après-midi, les agents du service public communal ont rendez-vous avec la municipalité pour la restitution de l'ensemble de la consultation. On en rendra compte à un prochain conseil municipal. »